

6 Économie

Coopération

De nouveaux investisseurs chinois et turcs en prospection à Libreville

MSM

Libreville/Gabon

AU lendemain de la tenue de la 1ère session du Haut conseil pour l'investissement, le président de la République Ali Bongo Ondimba, a reçu, le 8 mars 2017, plusieurs dirigeants d'entreprises venus explorer les possibilités d'investissement au Gabon.

Le chef de l'Etat s'est entretenu tour à tour, avec Zhang Longying, Président-directeur général de China state construction engineering corporation, géant chinois du bâtiment et des travaux publics; Liu Jun, directeur général pour l'Afrique de China communications construction first highway engineering, groupe spécialisé dans les infrastructures de transport; Fan Yunlong, président de Tebian electric appa-



Photo : F.A.

Les chinois déjà présents à la Zerp de Nkok pour la fabrication des batteries.

ratus, un des leaders mondiaux des grands équipements du secteur électrique et Tang Jun, président de la division internationale de Shanghai construction group, un géant chinois des infrastructures industrielles, sportives et de transport. Deuxième puissance économique du monde, la Chine, présente au Gabon à travers une trentaine de sociétés, a vu le volume de ses échanges commer-

ciaux multiplié par cinq ces huit dernières années, pour atteindre 1,77 milliard de dollars. Elle est le troisième fournisseur du Gabon avec un volume d'importation de 8,6% et son premier client avec un volume d'exportation égal à 14,2%. Lors de cette journée, le chef de l'Etat a également reçu Cemil Kazanci, président du groupe AKSA, leader turc sur le marché des générateurs électriques devenu un équipement-

tier-énergéticien et un acteur agro-industriel aux ambitions mondiales. Ali Bongo a, enfin, conclu cette série d'audiences à caractère économique en échangeant avec Eric van Mierlo, directeur général de Gabon Wood Industries (Malaisie), entreprise majeure de la filière bois établie, pour ses opérations de transformation, dans la Zone économique spéciale de Nkok.

Environnement / Exposition au mercure

Convention de Minamata : un plan national validé

I. M'B.

Libreville / Gabon

L'ATELIER de lancement des activités habilitantes à la Convention de Minamata sur le mercure organisé à Libreville, pendant trois jours, par le Centre national antipollution (Cenap), avec le concours du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), s'est achevé vendredi dernier. Ces travaux ont permis de passer au peigne fin les problématiques de santé et environnementales.

« Les problèmes énumérés par la Convention de Minamata sur le mercure sont nombreux et complexes à

résoudre. Pris individuellement, aucun pays ne peut les résoudre durablement », a déclaré Estelle Ondo, ministre de l'Environnement, chargé de la Protection et de la Gestion des écosystèmes. Avant d'ajouter que les problèmes que soulève la gestion des impacts du mercure sont complexes: « ils concernent aussi bien les sources d'approvisionnement en mercure et son usage dans l'extraction artisanale de l'or, que la gestion des déchets et des sites contaminés, les ampoules à faible consommation d'énergie et les instruments de mesure non électroniques. »

En effet, il est scientifiquement prouvé que l'exposition à un composé de

mercure fait peser des risques croissants sur la santé humaine et l'environnement, dans les pays en développement. Même au Gabon où l'évaluation des risques est encore mal connue. Néanmoins, expliquent les spécialistes du Centre national antipollution, de nombreux produits sont reconnus par la communauté scientifique comme des sources de risques pour la santé. De plus, on dénombre quelques activités pratiquées au Gabon, qui sont à l'origine de rejets du mercure dans l'environnement.

Il en est ainsi des produits ayant du mercure ajouté, comme les crèmes éclaircissantes, les crèmes antibactériennes et

antiseptiques, les substances de traitement des semences, les amalgames dentaires communément appelés plomb, les instruments médicaux et de laboratoires (thermomètres et baromètres cliniques), les accumulateurs d'énergie (batteries, piles).

Comme activités, on note l'extraction artisanale de l'or et des techniques inadaptées dans la gestion des déchets.

Selon l'exposition et la toxicité, le mercure a des effets variables sur les systèmes nerveux, digestif et immunitaire, sur les poumons, les reins, la peau et les yeux. Les autres conséquences du mercure sont l'impact sur le développement neurologique du fœtus, les lésions céré-

brales, la baisse de fécondité chez les humains, les maladies cardiovasculaires, etc.

Cet atelier aura donc permis d'identifier les actions prioritaires pour réduire ou éliminer l'usage du mercure, afin d'en minimiser ou limiter les conséquences sur la santé et l'environnement. Ces actions ont été consignées dans un Plan d'action national qui précise les rôles et contributions de parties prenantes. Lequel Plan a été approuvé et validé vendredi dernier.

Au sujet de la Convention Minamata au Gabon, on se souvient que c'est à partir de 2010 que le PNUE a mis en place un Comité intergouvernemental de négociation pour se doter d'un

instrument international juridiquement contraignant sur le mercure. En janvier 2013, le comité intergouvernemental de négociation a donc adopté la Convention de Minamata sur le mercure. Le Gabon y a pris une part active à travers le Centre national antipollution.

« Depuis le 24 septembre 2014, le Gabon est le 5e Etat-partie ayant déposé son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation à la convention et un des 100 premiers à l'avoir signé », a affirmé Mme Ondo.

Cet atelier a été donc une suite logique de ce processus d'appropriation du Gabon de la Convention Minamata.

Atelier de formation des gestionnaires du Centre d'échange d'information sur la biodiversité

A l'heure du renforcement des capacités managériales

JM

Libreville/ Gabon

LA salle de réunion de la direction générale de l'Environnement a abrité, jeudi et vendredi derniers, à Libreville, l'atelier de formation des gestionnaires du Centre d'échange d'information sur la diversité biologique (CHM). Cette formation a été animée par deux experts, Marie Lucie Susimi Ondafe de Belgique et Mostafa Madhouhi du Maroc. Elle visait à outiller les participants sur le processus de la mise en œuvre des centres d'échanges et d'informations de la Convention sur la diversité

biologique (CDB).

A cette occasion, le directeur général de l'environnement, Léandre Ebobola Tsiba, a rappelé aux participants que l'article 17 de la CDB invite les pays-parties à faciliter l'échange d'informations, provenant de toutes les sources accessibles au public, intéressé à la convention et l'utilisation durable de la diversité biologique. Mieux encore, pour opérationnaliser les dispositions de la convention, le Gabon a noué un partenariat avec le royaume de Belgique, en vue de renforcer les capacités nationales et opérer un transfert de technologies pour créer le CHM du Gabon.



Photo : Jean Madouma

La formatrice, Marie Lucie Susimi Ondafe, responsable du point focal du Royaume de Belgique. Photo de droite : Les participants à la formation des gestionnaires du Centre d'échange d'informations sur la convention relative à la diversité biologique du Gabon



Photo : Jean Madouma

A ce titre, le CHM est une vitrine qui met en exergue aussi bien les richesses biologiques que les efforts déployés dans le domaine de la biodiversité. Il doit fa-

ciliter la communication et la coopération entre les différentes administrations.

Et M. Ebobola Tsiba de souligner: « les connais-

sances que vous allez acquérir vous permettront de collecter les données relatives à la biodiversité liées à vos secteurs respectifs, en vue d'alimenter les diffé-

rentes rubriques de notre centre d'échanges et d'informations. Je pense aux différents rapports d'études produits sur la biodiversité qui, souvent, demeurent inaccessibles pour des raisons multiples, qu'il convient de capitaliser et d'en faciliter l'accès à travers le Centre d'échanges et d'informations. »

Notons que l'objectif du CHM est aussi de promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique. C'est aussi un lieu de canalisation, de réception, de dissémination et de partage de toutes les informations relatives à la biodiversité.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 13/03/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,0551	1USD =	621,701	1 USD	640,352	CAC 40	13/03/2017	4 981,51
		CAD	1,4272	1CAD =	459,611	1 CAD	473,399	DOW JONES	13/03/2017	20 858,19
		JPY	120,9500	1JPY =	5,423	100 JPY	5,586			
		GBP	0,8665	1GBP =	756,993	1 GBP	779,703			
		CHF	1,0709	1CHF =	612,529	100 CHF	630,90			
		ZAR	13,9979	1ZAR =	46,861	100 ZAR	48,27			
		MAD	10,6798	1MAD =	61,420	MAD	64,84			
		CNY	7,2912	1CNY =	89,966	1CNY	92,66			
		KES	108,5200	1KES =	6,045	1KES	6,23			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
13 Mars 2017: 52,54